

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERCTIONS

LES INSERCTIONS

sont reçues au

Bureau du Journal du Lot et

se paient d'avance

Annouces... 25 c la ligne

Réclamations... 50 c.

M. Havaux, rue J.-J. Rousseau, 3

M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés de Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

**ABONNEMENTS**

673 ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

**LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES**

Trois mois... 5 fr.  
Six mois... 9 fr.  
Un an... 16 fr.

**AUTRES DÉPARTEMENTS**

Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

## Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (408)	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus-jours de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	8h41	5h49	7h40	9h40	7h45	9h40	7h30	9h30	5h25	7h50
Mercuès.....	5 26	12 47	5 55	9 59	6 44	9 57	10 30	6 50	4 45	8 2	9 57	6 7	8 19
Parnac.....	5 39	1 7	6 7					8 36	5 16	7 50	9 49	5 53	8 10
Luzech.....	5 47	1 20	6 16	7h48	3h 3	7h34				8 2	9 57	6 7	8 19
Castelfranc.....	6 3	1 43	6 37	PERIGUREUX... Arrivée.	10 58	5 46	11 6			8 11	10 6	6 20	8 28
Puy-l'Evêque.....	6 17	2 »	6 49	BORDEAUX.....	3 28	10 18				8 30	10 20	6 43	8 46
Duravel.....	6 27	2 14	6 58	RODEZ.....	9 34					8 44	10 32	7 2	9 »
Soturac Touzac.....	6 37	2 27	7 7	AURILLAC.....	9 42					8 55	10 41	7 18	9 11
Fumel.....	7 1	2 44	7 19	VIERZON.....	7 15	12 42	7 53	5h50	2h	6h40	10 52	7 35	9 23
Monsempron-Libos.—Arrivée.	7 3	2 51	7 26	PARIS..... Arrivée.	12 39	4 39	3 4	7 15	2	7 31	9 25	7 54	9 41
PARIS..... — Départ.													
BORDEAUX..... —													
PERIGUREUX..... —													
Monsempron-Libos.—Arrivée.													
Monsempron-Libos.—Départ.													
Fumel..... —													
Soturac Touzac..... —													
Duravel..... —													
Puy-l'Evêque..... —													
Castelfranc..... —													
Luzech..... —													
Parnac..... —													
Mercuès..... —													
Cahors.... — Arrivée.													

Cahors, le 22 Décembre 1874

Une élection importante va avoir lieu dans le département des Hautes-Pyrénées. La République modérée et la République radicale, représentées la première par M. Alicot, la seconde par M. Barabanban, se trouveront en présence des diverses nuances du parti conservateur. Il est possible, dit-on, que M. Alicot se retire, ce qui prouverait une fois de plus que la République dite conservatrice est toujours forcée d'abdiquer vis-à-vis de la démagogie. Quoiqu'il en soit, les conservateurs engagent résolument la lutte. Nous préférons pour notre compte, tout autre candidat, un homme d'ordre n'affichant pas des préférences exclusives, c'est-à-dire décidé à organiser les pouvoirs du maréchal Mac-Mahon. Mais si un deuxième tour de scrutin avait lieu, il ne nous déplairait aucunement que le candidat conservateur quel qu'il fût, ayant obtenu le plus grand nombre de voix fût adopté unanimement. Ce qu'il faut éviter avant tout, c'est le triomphe du désordre.

M. Cazeaux a été présenté d'abord comme candidat exclusivement bonapartiste, par M. Edouard Fould, ancien député; mais M. Cazeaux n'a pas tardé à donner satisfaction à un certain nombre de conservateurs, qui trouvaient le langage de M. Fould trop absolu.

### On lit dans la Patrie :

Une importante réunion électorale, qui a eu lieu mercredi dernier dans la ville de Tarbes, vient de donner à la candidature de l'honorable M. Cazeaux la signification essentiellement conservatrice que nous lui avions attribuée nous-mêmes.

Cent quarante-trois personnes, habitants des diverses parties du département et appartenant aux différentes nuances de l'opinion, — à l'exclusion, bien entendu, de l'opinion républicaine, — s'étaient, en effet, assemblées pour se prononcer sur le choix à faire entre les nombreux candidats qui songent à solliciter, au prochain scrutin des Hautes-Pyrénées, les suffrages des électeurs. Or, après un examen approfondi des chances de chacun d'eux, la réunion qui était présidée par M. le colonel Laffaille, conseiller général, président de la commission départementale, s'est prononcée, par 122 voix, en faveur de M. Cazeaux, qui a été déclaré, par conséquent, CANDIDAT DU COMITÉ CONSERVATEUR.

Candidat du comité conservateur, disons-nous; si l'on veut bien lire le court programme suivant, qui est celui même arrêté par le comité, on pourra se rendre compte que l'intérêt conservateur est le seul que l'on ait eu en vue, le seul que l'on se soit, à l'exclusion de toute préoccupation étrangère, proposé de protéger.

Voici ce programme :

- « Le comité, désirant avant tout réunir en un seul faisceau les forces conservatrices, réserve l'avenir politique du pays et ne se préoccupe, pour le choix du candidat auquel il veut donner son concours, que des garanties offertes à la consolidation des pouvoirs de l'illustre maréchal de Mac-

» Mahon, et à la cause de l'ordre, menacée de plus en plus par les progrès des idées révolutionnaires. »

Rien, on en conviendra, n'est plus simple et plus correct que cette déclaration; rien ne pouvait mieux donner à la candidature de l'honorable M. Cazeaux le caractère absolument défensif qui la distingue: caractère de défense contre les doctrines démagogiques dont il importe au plus tôt d'arrêter le progrès; de défense aussi contre l'établissement de la République que tout homme d'ordre doit énergiquement repousser.

Dans ces conditions, il nous paraît désormais impossible que cette candidature ne rallie pas toutes les forces du parti de l'ordre, il nous paraît impossible que les conservateurs, persistant à se diviser, veuillent marcher par quatre voies divergentes au scrutin.

La réunion du centre gauche a décidé, vendredi dernier :

1° Qu'aux projet de loi partiel ne pouvait être soumis à l'Assemblée avant un projet d'ensemble sur les lois constitutionnelles;

2° Que, comme conséquence, il ne consentirait pas à discuter en premier lieu, et s'il était présenté isolément, le projet de loi sur le Sénat.

Si ces résolutions étaient acceptées par tous les membres du centre gauche, la formation d'une majorité serait absolument impossible. Il n'en est pas encore ainsi, malgré les manœuvres de M. Thiers. Sans doute l'entente est difficile, mais des efforts sont faits chaque jour, pour entraîner dans le parti véritablement conservateur la fraction du centre gauche qui marche avec MM. Casimir Périer, Dufaure et Léon Say.

Le Journal des Débats devient décidément l'organe de ce dernier groupe. On sait qu'il publiait dernièrement une lettre signée un *vieil abonné*, dans laquelle un appel pressé était fait aux sentiments de conciliation. Dans son numéro du 19 décembre, le Journal des Débats contient une seconde lettre, émanée du même écrivain. Voici la combinaison qu'il offre à ses amis du centre gauche, qui jusqu'ici exigent que la reconnaissance officielle et la proclamation de la République précèdent le vote successif des lois constitutionnelles :

Pourquoi les membres du centre gauche, qui ne veulent pas s'engager à voter l'institution d'une seconde Chambre sans avoir la garantie qu'elle sera partie d'une organisation complète, n'introduiraient-ils pas leur desideratum dans la loi sous la forme d'un article final semblable à celui qu'ils avaient déjà présenté dans la discussion de la loi du Septennat? Pourquoi ne stipuleraient-ils pas que la loi sur la seconde Chambre ne pourrait entrer en vigueur que simultanément avec telle ou telle autre loi constitutionnelle qu'il leur plairait d'inscrire dans leur programme des institutions nécessaires?

L'adoption de cette combinaison réunirait, suivant moi, tous les avantages. On commencerait par faire en commun une œuvre excellente, d'une utilité incontestée et qui ne suscite pas la discussion de principes entre les trois groupes. Puis, quand on

arriverait au dernier article, le sort de la loi resterait, en définitive, entre les mains de chacun des groupes composant la majorité qui aurait voté ses articles; chacun resterait libre d'user de son pouvoir d'exclusion et de faire échouer la loi en s'unissant aux partisans toujours disponibles de la dissolution que j'appellerai les *néphelites* de l'Assemblée, ou d'en assurer le bienfait au pays en se joignant à ceux qui voudraient compléter l'œuvre et la rattacher à un ensemble d'institutions.

## Revue des Journaux

Français.

Quand nous voyons aujourd'hui certains députés de l'extrême droite s'obstiner à ne pas vouloir constituer une seconde Chambre, il nous est impossible de ne pas nous rappeler une épisode de l'histoire de 1789.

La question des deux Chambres fut une des premières posées dans l'Assemblée constituante. Malouet, Mounier, Lally-Tollendal, Clermont-Tonnerre, tous les royalistes éclairés d'alors proposaient la division du pouvoir législatif. Ils y voyaient, avec raison, le moyen indispensable à la royauté pour résister à la révolution. Que les hommes du parti populaire y fussent opposés, on le conçoit, et nul ne saurait logiquement leur en faire un reproche. Leur passion était clairvoyante.

Mais ont-ils donc été les seuls? Isolés, ils n'eussent pas suffi. Ils trouvèrent des alliés à droite. L'histoire est là pour raconter comment le principe de la seconde Chambre fut repoussé par presque tous les députés du parti aristocratique. L'un d'eux, le vicomte de Mirabeau, frère du grand orateur et son adversaire politique, s'écriait que « l'idée d'un Sénat avait révolté tous les esprits. » Vainement Mounier adressait-il à ces royalistes aveugles les instances les plus pressantes, Ferrière les repoussait et donnait la main au parti populaire pour déjouer ce qu'il appelait une « intrigue. » La jalousie méfiante des hommes d'extrême droite redoutait surtout qu'on n'appelât dans cette Chambre haute les députés de la noblesse ayant donné quelques gages à l'esprit nouveau. Enfin, cette opposition était surtout inspirée par cette détestable politique qui consistait à rendre la Constitution aussi mauvaise que possible afin qu'elle mourût plus vite et qui s'imaginait hâter la contre Révolution en précipitant la Révolution. Ces députés croyaient deux Chambres nécessaires à la stabilité et à la durée du régime nouveau; donc ils votaient pour une seule Chambre.

Quoiqu'il en soit, d'ailleurs, des motifs du concours apporté ainsi par la droite à la gauche, la coalition eut un succès éclatant. Les constitutionnels modérés furent écrasés. 499 voix contre 89 votèrent pour une Chambre unique.

L'extrême droite d'alors triomphait: c'était elle, en effet, qui avait fait ce vote. Est-il donc besoin d'en rappeler le résultat? L'absence d'une seconde Chambre a été certainement l'une des causes qui ont permis au despotisme révolutionnaire de tout oser et de tout détruire.

Oui, sans doute, la Constitution, ainsi viciée dans son principe, n'a pu vivre long-

temps; mais qui donc a profité de sa ruine? Est-ce la monarchie?

Oui, les intransigeants d'alors ont eu la satisfaction de ne pas voir siéger dans une Chambre haute les Montmorency, les d'Aigoillon, les Virieu, les Clermont-Tonnerre, les La Rochefoucauld, tous gentilshommes qui s'étaient montrés plus ou moins imprégnés de l'esprit de 89; ont-ils gagné au change en préparant ainsi le règne des Vergniaud, des Danton, des Robespierre, de Tallien, des Barras?

Oui, ils ont eu, suivant leur vote, une Chambre unique; mais celle-ci s'est appelée la Convention.

Après tout, qu'on se soit trompé en 1789, alors que personne n'avait d'expérience, le fait n'est pas surprenant. Mais ce qu'on comprendrait difficilement, c'est qu'il se trouvât aujourd'hui des députés royalistes pour recommencer par les mêmes motifs, sans les mêmes excuses, les mêmes fautes, et pour marcher en quelque sorte volontairement vers les mêmes abîmes.

### Gazette de France.

M. de Girardin commente longuement ce passage de la lettre de M. de Bismarck :

« Aussi longtemps que la France n'aura pas d'alliés, la France ne sera pas un danger pour nous, et tant que les grandes monarchies de l'Europe resteront unies, elles n'auront pas à craindre la république. Voilà pourquoi la république française aura peine à trouver un allié monarchique contre nous. »

M. de Girardin dit :  
« Ayons une politique qui ne varie plus !  
Ayons, enfin, une politique qui soit aussi persistante que l'a été celle de nos ennemis, et peut-être alors un grand intérêt commun en fera-t-il nos alliés ! »

Pour avoir une politique qui ne varie plus, il faudrait avoir un principe de gouvernement fixe.

Or, est-il possible de considérer le principe de la République comme pouvant donner cette fixité?

En supposant même que la république soit établie chez nous, ne comprend-on pas qu'un chef d'Etat ne peut avoir ni politique fixe, ni politique de longue haleine, si tous les quatre ans il est obligé de quêter son élection, et pour l'obtenir de céder aux courants populaires, obéissant aux jeux des partis?

Conçoit-on une politique persistante, quand M. Thiers peut succéder à M. Gambetta; M. Pyat à M. de Mac-Mahon, etc., etc.?

Si la Prusse a eu une politique persistante, c'est qu'elle est en monarchie.

Si après Léna, elle eût été en république, la Prusse serait morte depuis longtemps. Ce qui a fait sa force, c'est que pendant cinquante ans elle a pu, par la fixité de son principe gouvernemental, refaire son armée, constituer son unité, et se préparer des alliances de long main.

Les républicains n'ont pas, en Europe, de politique étrangère possible, voilà la vérité. Si nous voulons être en république, il faut renoncer à toute alliance: M. de Bismarck a vu juste, et M. de Girardin se débattra vainement contre cette logique.



Informations

M. de Bismarck, mécontent d'un vote du parlement prussien, avait donné sa démission. Il n'a pas tardé à la reprendre. Cela rappelle les démissions de M. Thiers qui attendait toujours une démarche pour s'empresser de res-

Le dénoûment du procès d'Arnim est une condamnation à trois mois d'emprisonnement. L'intérêt du jugement consiste moins dans la peine qu'il prononce que dans les considérants qui précèdent le dispositif et dans le contraste qu'elle présente avec la condamnation à deux ans et demi requise par le ministère public.

Il se confirme qu'une ordonnance de non-lieu a été rendue dans l'affaire du comité de l'appel au peuple.

On annonce la mort du vénérable curé de Saint-Sulpice, à Paris. M. Hamon, âgé de 80 ans, était vénéré du quartier. Pendant la Commune, on vint pour l'arrêter; tous ses paroissiens s'interposèrent.

Eh bien ! dit le membre du comité central chargé du commandement de l'expédition, qu'il nous donne 30,000 francs de caution.

En un quart d'heure on trouva dans le quartier les 30,000 fr.; mais M. Hamon s'opposa à ce qu'on remit cette somme aux communards, qui, voyant la popularité du curé, s'en allèrent et n'osèrent pas revenir.

M. Hamon était la providence des pauvres. Quand il entra dans les ordres, paraît-il, il avait une très grosse fortune, près de deux millions. Il a tout donné aux pauvres.

Il est mort sur un petit lit en fer, dans une chambre où il n'y avait pour tout mobilier que deux chaises de paille et une grande statue en plâtre de la Vierge.

On raconte une histoire bien touchante: il y a trois mois environ, le brave homme qui servait de valet de chambre à M. Hamon lui dit un beau jour: Monsieur le curé, il faut absolument vous acheter six chemises, les vôtres ne sont plus bonnes qu'à faire de la charpie.

Il faut attendre un peu, répondit M. Hamon, en ce moment je suis absolument sans argent.

Quelques jours après, le vieux serviteur vint dire à son maître, qu'il y avait à la porte une vieille femme tenant un petit enfant par la main, et qu'elle lui demandait quelques francs pour acheter du linge et du pain.

Donnez-lui cela, dit M. Hamon en tirant de sa poche un louis.

Le lendemain le vénérable curé fut tout étonné de se voir une chemise neuve.

Son vieux domestique, désespéré, n'avait trouvé que ce stratagème pour arriver à lui acheter des chemises!

Le Journal de Paris objurgue en ces termes les adhérents du centre-gauche:

M. Thiers qui n'a pas de postérité, pas d'enfants, se soucie peu de l'avenir. Il peut se dire avec quelque apparence de raison que la république conservatrice, à supposer qu'on la fonde, durera toujours bien aussi longtemps que lui. Il se préoccupe encore de bâtir mais il ne songe plus guère à planter. Les hommes distingués qui composent le centre gauche ont des préoccupations moins personnelles et plus étendues. Ils ne peuvent pas se payer du même raisonnement dont se contente un vieillard sans enfants. Ils ne compromettent pas, pour l'unique plaisir de remporter un stérile triomphe d'amour-propre, les intérêts qu'ils ont mission de défendre. Ils ne se renferment pas dans un non possumus absolu, dans un entêté et stupide tout ou rien.

Ils préféreront voter une à une les lois constitutionnelles plutôt que de s'exposer, en les présentant toutes ensemble, à les faire rejeter toutes à la fois. Ils voteront enfin les lois constitutionnelles, parce qu'ils sont aussi intéressés que personne à ce qu'elles soient effectivement votées.

L'impératrice Eugénie a fait une visite au prince des Asturies, à son école militaire. Depuis, le jeune prince espagnol a dîné à Chislehurst avec le le prince impérial et l'impératrice.

Chronique locale

et méridionale.

De plus fort en plus fort à la Préfecture du Lot!

Le public se pressait, dimanche matin, auprès d'une affiche fraîchement placardée, signée J. Breynat, et imprimée à Périgueux, chez Dupont et C<sup>o</sup>, l'heureux fournisseur de la Préfecture du Lot.

Dans cette affiche, il s'agissait de l'adjudication du droit de pêche dans la rivière du Lot.

Or, en l'an de grâce 1874, sous l'administration de M. J. Breynat, — Dupont et C<sup>o</sup> étant fournisseurs, — cette adjudication est fixée au 6 janvier 1875, alors que de temps immémorial, elle avait lieu le 30 décembre, c'est-à-dire la veille de l'expiration du bail précédent: — C'était logique.

Le public lisait donc cette affiche à haute voix, soulignant, avec force commentaires plaisants, les anomalies étranges, les surcharges hardies, l'antidate timide de cette pièce curieuse.

Et les lazzis d'aller leur train:

— Vive M. le Préfet! crie un groupe, il a voulu donner six jours de liberté complète aux amateurs de la pêche. Sus à nos filets, et Vive M. le Préfet!

— M. J. Breynat, ajoute un plaisant, a voulu faire un cadeau du jour de l'an à ses honnêtes populations riveraines. Oh! le brave homme; faudra lui réserver une fameuse carpe...

— Ah! ah! exclame un troisième en se tenant les côtes, ah! le bon billet qu'on nous donne! mais lisez donc: — Extrait du cahier des charges, article 21 (textuel): — Les adjudicataires entreront en jouissance de leur bail à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1875.

— Comment! comment! Mais puisque l'adjudication n'a lieu que le 6 janvier, bougonne un vieux pêcheur; foi de goujon, elle est mauvaise celle-là...

Et tous en chœur, sur l'air connu: C'est à n'y rien comprendre.

Le mot de l'énigme le voici:

L'affiche d'adjudication du droit de pêche, — commandée chez Dupont, — n'étant pas arrivée à temps pour être placardée quinze jours au moins avant la date d'adjudication, ainsi que l'exige formellement l'article 11 de la loi du 15 avril 1829, on a collé, sur la date primitive du 30 décembre, une bande portant 6 janvier, sans se préoccuper du reste.

L'illégalité disparaît; mais la bête reste, et le revenu du droit de pêche est perdu pendant six jours.

Décidément M. J. Breynat n'a pas de chance avec son fournisseur de Périgueux.

M. Filhouse, le jeune secrétaire-général de la préfecture du Lot, avouait dernièrement avec toute la candeur d'un chérubin, aux imprimeurs de Cahors réunis pour une adjudication, que l'administration préfectorale s'était donné le malin plaisir d'adresser (en port payé?); le cahier des charges à son fournisseur de Périgueux, uniquement, sans doute, pour l'exciter à faire concurrence aux industriels de la ville.

Naïf et touchant aveu de l'administration très-paternelle de M. J. Breynat!.....

Nous signalons cet ingénieux passe-temps à tous les préfets de France.

Les imprimeurs de Cahors s'engagent à payer le port des envois et à les retourner franco.

M. Dupont et C<sup>o</sup>, imprimeur à Périgueux, — fournisseur de M. le Préfet du Lot, — fait à ses clients au moins 10 p. % de remise: c'est imprimé en tête des Catalogues de cette

maison; c'est indiscutable.

D'un autre côté, M. Dupont fait, sur les travaux payés par le département du Lot, 10 p. % d'augmentation:

cela ressort d'une soumission cachetée adressée dernièrement par cet industriel; c'est donc également indiscutable.

Conclusion éloquente et forcée: Bénéfice pour M. le Préfet... 10 p. % Perte pour le département... 10 p. % Pour M. Dupont et C<sup>o</sup>..... équilibre.

Ce n'est pas plus difficile que cela.

(Les cinq Imprimeurs de Cahors.)

Nous avons vu avec plaisir que le 19 de ce mois, jour de marché, les bouchers de la ville de Cahors s'étaient conformés à l'arrêté municipal, qui prescrit de diviser la viande en trois catégories distinctes avec l'indication des trois catégories auxquelles les morceaux appartiennent, ainsi que le prix auquel ils vendent le kilogramme de viande de chaque catégorie.

Le 19 de ce mois, le Commissaire de police a saisi un poids inexact sur l'étal d'un boucher, sur la place du marché.

Dimanche dernier, la police a fait une vérification générale du lait; quatre marchandes se sont vu saisir ce liquide pour l'avoir baptisé.

Le nommé Gard, Jules, sans domicile, terrassier, a été surpris s'introduisant dans les maisons pour solliciter l'aumône. Il a été arrêté et mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

Dans la nuit de dimanche au soir, les sergents de ville ont ramassé et conduit au violon le nommé Courtet, Jean, âgé de 33 ans, cultivateur, demeurant à St-Cirq, lequel était en état d'ivresse manifeste et couché dans la boue de la rue Fénélon.

Figeac, le 21 décembre 1874. Monsieur le Rédacteur en chef,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, un exemplaire de la liste des numéros gagnants de la loterie organisée à Figeac, au profit des victimes de la grêle.

Je vous serais très obligé si vous vouliez bien insérer cette liste dans votre journal, afin de permettre aux personnes qui ont pris des billets, soit dans l'arrondissement de Cahors, soit dans celui de Gourdon, de prendre connaissance des numéros gagnants.

Agréé, etc. Le Sous-Préfet, président du Comité, LOZE.

Liste des numéros gagnants:

- 3159 — Service à thé de Sèvres.
572 — Deux beurriers en cristal.
5448 — Une tapisserie.
6653 — Un sujet bronze.
3399 — Porte-monnaie cuir de Russie.
4313 — Un flacon eau de toilette.
2604 — Cabaret de liqueur, Baccarat.
1607 — Thérière métal anglais.
6160 — Lot de chocolat.
4748 — Parapluie porte-cigares.
3244 — Vase de fleurs artificielles.
4421 — Vieilleuse pendule.
4913 — Pot à tabac bronze (genre Campana).
5695 — Coupes en cristal.
3384 — Paire de vase Campana.
2845 — Etagère palissandre.
4527 — Service à découper en argent et son écrin.
219 — Une pale brodée or.
1808 — Tapisserie en perles.
4907 — Une pelote soie.
2992 — Porte-cigares bronze (genre Campana).
5262 — Jardinière en bois de rose.
3388 — Cache-pots Saxe.
4202 — Grands cache-pots avec dessous pareil (porcelaine Gien).
4206 — Peinture en médaillon.
2482 — Une verre d'eau opale.
323 — Service de table complet.
2259 — Un porte-cigares en palissandre.
1834 — Camisole brodée.
5093 — Cabaret à liqueurs (verre mousseline).
5904 — Ecrin de 12 couverts, 12 petites cuillères et une cuillère à potage.

- 2890 — Une paire cache-pots (porcelaine Gien).
1954 — Une paire de lampes.
1991 — Un sucrier en cristal.
3816 — Un couvert en argent et son écrin.
2298 — Coupe porcelaine de Sèvres.
3209 — Verre d'eau cristal à dessins jaspés.
1453 — Une paire de vases porcelaine anglaise.
4146 — Tasse et sa soucoupe porcelaine anglaise.
294 — Pendule albâtre, sujet bronze doré.

Les personnes qui ont gagné les lots, peuvent les retirer à la Miséricorde sur la présentation du billet gagnant et contre récépissé. Les lots non réclamés dans les trois mois qui suivront le tirage, appartiendront à la loterie.

Par décision de M. le ministre des finances le titre de receveur-rédacteur vient d'être substitué à celui de premier commis dans les directions de l'Enregistrement et des domaines. Les appointements attachés à cet emploi seront augmentés désormais de 400 fr.

Le ministre de la guerre a adressé, le 14 novembre, aux chefs de corps une circulaire contenant les dispositions arrêtées par lui pour déterminer les attributions respectives des commandants des dépôts de recrutement et des commandants des bureaux de mobilisation, et pour régler les rapports de ces deux services qui doivent avoir chacun leur fonctionnement distinct.

On assure que les congés du jour de l'an commenceront, dans les lycées et collèges, le mercredi 30 décembre, après la classe du matin, et se termineront le mardi 5 janvier au soir. Les cours recommenceront le mercredi 6. Il y aurait classe le lendemain jeudi.

Par décision présidentielle du 6 décembre 1874, rendue sur la proposition de M. le vice-président du conseil, ministre de la guerre, la disposition qui résultait de l'application de l'art. 18 du décret du 23 mars 1852, et par laquelle les médecins aides-majors de 1<sup>re</sup> classe du service régimentaire se trouvaient astreints au passage dans le service hospitalier, est et demeure abrogée.

Par application de cette décision, tous les médecins aides-majors de 1<sup>re</sup> classe appartenant au service régimentaire, et qui ont été l'objet, à l'inspection dernière, d'une proposition régulière pour le service des hôpitaux, concourront pour l'obtention du grade de médecin major de 2<sup>e</sup> classe, s'ils réunissent toutefois les conditions stipulées à l'article 21 du décret précité.

Nous lisons dans le Messager de Toulouse: On se rappelle le déplorable événement qui s'est produit récemment à la caserne Lascrosses. Des sous-officiers du 23<sup>e</sup> régiment d'artillerie prenaient leur repas du soir. Entre la poire et le fromage, la conversation s'anima; deux des convives eurent une violente discussion dans laquelle la qualification de cosaque fut prononcée à l'adresse de l'un d'eux. Le maréchal-des-logis insulté riposta par un soufflet; son camarade s'empara d'un couteau qui se trouvait sur la table et, dans un moment d'empirement, frappa mortellement celui qui l'avait souffleté.

C'est pour ce fait, que le maréchal-des-logis Félien Lerat, du 23<sup>e</sup> d'artillerie, était traduit devant le conseil de guerre siégeant à Toulouse. Après une éloquente plaidoirie de M<sup>e</sup> Rodière, le conseil a prononcé l'acquiescement du maréchal-des-logis Lerat.

Jeudi, le tribunal correctionnel de Toulouse a prononcé l'acquiescement de M. Henri Comminge, traduit à la barre sous l'inculpation de banqueroute, par suite de sa gestion en qualité de directeur du théâtre du Capitole.

Vu les nombreuses dépositions à décharge, très favorables à M. Comminge, le tribunal l'a relaxé de la plainte portée contre lui. M. Comminge avait été victime de ses spéculations théâtrales à une époque où la subvention n'avait pas encore été accordée au théâtre du Capitole.

On lit dans la Patrie:

Le recensement des chevaux, qui s'accomplit en ce moment dans toutes les communes de France, a causé une certaine inquiétude parmi les populations. L'administration multiplie les circulaires pour rassurer les intéressés.

La vérité est qu'il s'agit uniquement de dresser une statistique pour connaître exacte-



ment les ressources sur lesquelles la nation peut compter en cas de besoin. Mais il n'y a de la part du gouvernement aucune prise de possession des chevaux recensés. Dès le lendemain de la visite, aussi bien que la veille, le propriétaire peut les vendre ou en faire ce qu'il lui plaira, sans avoir à rendre compte à qui que ce soit.

**PÊCHE FLUVIALE.**

**RAMODIATION. — Avis.**

Le mercredi, 6 janvier 1875, il sera procédé en l'hôtel de la préfecture, à la réamodiation des lots de pêche dont les baux expirent le 31 décembre.

Le même jour, à 10 heures du matin, aura lieu la réamodiation des baux de pêche de la Dordogne, à l'hôtel-de-ville de Souillac.

Les cahiers des charges sont déposés à la préfecture, à la sous-préfecture de Gourdon et à la mairie de Souillac.

Pour la chronique locale, A. Layton.

**Bulletin Vinicole**

Grézels (Lot), 17 décembre.

Malgré l'abondance de la dernière récolte, les bons vins de Grézels, commune du canton de Puy-Lévêque, renommée par la qualité de ses vins de table, surtout ceux qui ne contiennent que le pur auxerrois ou côté rouge et vert, et qui sont destinés à vieillir, sont beaucoup plus chers qu'on ne l'aurait pensé, à l'époque des vendanges.

Les futailles sont en outre, cette année, d'un prix excessivement élevé. Celles en bois mince, avec cercle en bois, se vendent 18 francs; et celles en bois plus fort, avec cercles en fer, de 20 à 22 francs. Le vin pur auxerrois, avec une futaille revêtue de cercles en fer, revient au prix de 85 francs la barrique, sans y comprendre le congé.

Nos vins sont aujourd'hui dépourvus de leur grosse lie, et peuvent être expédiés en toute sécurité.

La qualité des vins des propriétaires qui ont de bons cépages, et qui n'ont vandangé qu'après la complète maturité des raisins, est bonne, quoique inférieure, à celle de l'année 1870. Je crois cependant que les vins de 1874 bien soignés se conserveront et qu'ils seront recherchés plus tard.

Quant aux vins de l'année 1870, ils sont excessivement rares, je n'en connais qu'une cave qui en possède encore quelques barriques, et qu'on ne veut céder qu'au prix de 150 fr. la barrique.

Les bons vins ordinaires 1874, se vendent 60 francs la barrique, sans futaille et sans congé.

**Dernières nouvelles**

Versailles, 21 décembre.

Le conflit survenu entre le 5<sup>e</sup> bureau et le ministre de la justice à propos de l'affaire du comité de l'appel au peuple est aujourd'hui l'objet de toutes les préoccupations et sera très-probablement porté à la tribune avant la fin de la séance.

Le 5<sup>e</sup> bureau vient d'entendre le garde des sceaux. En supposant, ce qui est peu probable, qu'il renoncât à saisir l'Assemblée de la question, la gauche paraît décidée à le faire à sa place. On désigne déjà MM. Botticau et Raoul Duval comme devant prendre la parole.

On rappelle, à ce propos, dans les groupes parlementaires que lorsqu'en décembre 1871, M. Raoul Duval voulut interpeller au sujet de l'impunité accordée à M. Ranc, la gauche applaudit chaleureusement M. Paris déclarant que la Chambre n'avait pas à s'immiscer dans une question d'ordre judiciaire.

« Il ne faut pas, dit alors M. Paris, que nous disions à la justice : Voilà un homme qu'il faut poursuivre ou absoudre. En nous transformant en cour de justice, nous suivrions les plus funestes exemples de la période révolutionnaire, et nous serions une contrefaçon de la convention nationale. »

Dans d'autres groupes on semble croire que les radicaux n'ont d'autre but, dans cette affaire, que de prendre acte de l'impunité; illégalement accordée selon eux, aux bonapartistes, afin de réclamer pour eux, à l'occasion,

les mêmes avantages.

Une assertion de l'article du *Droit* d'hier est formellement démentie. Il serait inexact que le procureur général aurait proposé au garde des Sceaux de demander une autorisation de poursuites contre M. Rouher et d'autres notabilités bonapartistes.

Le centre droit s'est réuni et ne s'est guère occupé que du conflit du 5<sup>e</sup> bureau avec le ministre de la justice. Il s'est séparé sans émettre de vote en réservant sa résolution jusqu'après la délibération publique qui doit avoir lieu dans le sein de l'Assemblée.

La commission pour la liberté de l'enseignement supérieur a rejeté les amendements de MM. Adnet et Henri Martin.

La commission de l'armée a maintenu l'organisation du génie en régiments (la commission proposait de l'organiser en bataillon).

Elle porte de 4 à 5 le nombre des compagnies des gardes du génie.

Le Maréchal-Président et sa maison s'installeront demain, mercredi, à l'Élysée pour y passer les vacances de Noël et du Jour de l'an.

**Dépêches Télégraphiques**

Service spécial du Journal du Lot.

Versailles, 22 décembre.

D'après des renseignements donnés à l'Union, le gouvernement espagnol serait en pleine dislocation, et le maréchal Serrano serait renversé.

**Bourse de Paris**

Paris, 22 décembre 1874.

Rente 3 p. %	61,50
— 4 1/2 p. %	89,25
— 5 p. %	99,25

**Faits Divers**

L'ALBUM BONNEMER (\*).

Une entreprise louable à tous égards est celle du photographe Bonnemér, qui, dans une série d'épreuves dont on ne saurait trop louer le fini, fait revivre notre vieux Cahors, autrefois si brillant et si prospère. De ces monuments qui montrent d'une façon indiscutable la grandeur de notre cité à l'époque gallo-romaine et au moyen-âge, que reste-t-il aujourd'hui? Des ruines que l'on ne sait pas même respecter et qui disparaissent tour à tour sous la pioche sacrilège du démolisseur : c'est ainsi que les restes des *Cadourques* ont été détruits il y a quelques années.

Nous pourrions citer par douzaines ces vandalismes autorisés, si nous n'avions hâte de parcourir le superbe Album de M. Bonnemér. Tout ce qui offre quelque caractère architectural et quelque intérêt historique est là. C'est ainsi que nous remarquons avec ses détails précieux pour les archéologues, la belle *porte principale* de la cathédrale de Cahors, œuvre du XII<sup>e</sup> siècle, que l'on a découverte il y a quelques années. *Un corps de garde du XV<sup>e</sup>*, établi à la porte nord de l'ancienne ville et qui a conservé tous les caractères de l'époque. A quelques pas, toujours au nord des fortifications, la *porte St-Michel*, aujourd'hui entrée du cimetière.

La *chapelle* du couvent des Dominicains, XIV<sup>e</sup> siècle, remarquable à en juger par les ruines qui s'élèvent encore presque à l'entrée du pont par lequel Henri IV entra en vainqueur à Cahors. Nous voyons aussi la *maison Henri IV* que ce monarque habita après la prise de Cahors, et que l'artiste nous présente comme spécimen un peu trop modernisé du style du XVI<sup>e</sup> siècle.

Nous en passons et des meilleures. On ne peut se lasser de parcourir ces belles photographies, précieuses à plusieurs titres, et surtout comme devant préserver de l'oubli, ce qui reste, encore de l'antique Cadurcum. A ce point de vue, M. Bonnemér a fait une œuvre sérieuse et digne d'encouragement.

**LES LIVRES D'ÉTRENNES**

Les beaux livres ont décidément remplacé les coûteuses futailles du temps jadis. Ils n'ont pas seulement sur les bonbons et les jouets l'avantage

(\*) En vente chez tous les libraires.

d'une incontestable utilité, ils ont surtout le privilège d'une inépuisable variété. Nous n'en voulons d'autre preuve que la quantité d'ouvrages intéressants que la maison Hachette publie cette année.

Voici d'abord l'*Inde des Rajahs* de M. Rousset (un vol. in-4<sup>e</sup>, 50 francs), voyage dans l'Inde centrale, pays presque inconnu des Européens et pourtant plein de merveilles que trois cents magnifiques gravures font revivre à nos yeux. Ce volume fait partie de la belle collection dans laquelle ont déjà paru le *Japon* d'Aimé Humbert, le *Voyage dans l'Amérique du Sud* de Paul Marcoy, le *Voyage d'exploration en Indo-Chine* de Francis Garnier, l'*Espagne* de Charles Davilliers, et *Rome* de Francis Wey, dont une troisième édition est publiée en ce moment.

L'*Histoire de France racontée à mes petits-enfants* par M. Guizot (4 vol. in-8<sup>e</sup>, 18 francs chacun), qui compte déjà quatre volumes et dont le cinquième et dernier paraîtra l'année prochaine, mérite de figurer à côté de ces beaux ouvrages, soit par l'intérêt du texte, soit par la beauté des illustrations. Ce récit, fait par le grand historien au dernier jour de sa glorieuse carrière, a pris place au rang de ses œuvres les plus remarquables. Un ouvrage historique d'un autre genre c'est l'*Histoire des costumes en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par M. Quicherat (un vol. in-8<sup>e</sup> avec 481 gravures, 20 francs). C'est un curieux spectacle de voir défiler tous ces personnages ainsi accontrés, depuis le Gallo-Romain, ou la France de la cour de Charlemagne, jusqu'au chevalier du XVIII<sup>e</sup> siècle et à l'incroyable du Directoire.

Mais il n'y a pas que de l'histoire; voici les voyages et les expéditions scientifiques. C'est d'abord le *Tour du monde* (2 vol. in-4<sup>e</sup>, 25 francs), livre qui convient par excellence à l'homme vagabonde et inquiet de notre génération. Cette quatorzième année, qui contient les expéditions les plus récentes, est pleine de variété et d'intérêt. Ce n'est pas seulement sur terre que les savants poussent leurs investigations, ils vont sonder les profondeurs de l'Océan et interroger les espaces célestes. Dans les *Abîmes de la mer* (un vol. in-8<sup>e</sup> avec 94 gravures, 10 francs), le docteur Wyville Thomson décrit les vallées et les montagnes sous-marines, qu'il a mesurées avec une exactitude presque mathématique, et dont il nous détaille la faune et la flore. M. Amédée Guillemin, le savant auteur du *Ciel, des Phénomènes de la physique* et des *Applications de la physique*, publie un beau volume sur les *comètes* (un vol. in-8<sup>e</sup> avec 80 gravures, 10 francs). Il y étudie en astronomie les lois, les manifestations de ces astres errants, et les décrit en écrivain ingénieux et spirituel, enfin pour tout ce qui a trait à la vulgarisation de la science, nous avons les beaux ouvrages de M. Louis Figuier restés classiques en ce genre. Il nous suffira de citer la *Terre avant le déluge*, les *Mammifères*, l'*Homme primitif*, les *Races humaines* et les *Savants illustres*, pour rappeler ces ouvrages aussi amusants qu'instructifs et qui sont dans toutes les bibliothèques.

Et la jeunesse, dira-t-on, n'a-t-elle pas sa part dans cette fête de l'intelligence dont elle est en quelque sorte l'héroïne? Soyez sans inquiétude, c'est elle qui est la mieux partagée, et n'aurait-elle que le *Journal de la jeunesse* (deux vol. in-8<sup>e</sup>, 20 francs), il ne lui serait pas permis de se plaindre. Tout le monde connaît ce recueil né d'hier et déjà dans toutes les mains, qui, par le luxe de sa typographie et la beauté de ses gravures, peut lutter avec toutes les publications illustrées. Du texte, il n'est pas besoin d'en parler, et l'on sait combien il est varié et intéressant. Non-seulement le *Journal de la jeunesse* fait une large part à l'actualité littéraire, historique et scientifique, mais il a ses romanciers attirés, absolument comme ses confrères du grand format. C'est lui qui a publié *La terre de servitude* (un vol. in-8<sup>e</sup> avec 15 gravures, 5 francs), récit dramatique des rives africaines, par Henry Stanley, auteur de *Comment j'ai retrouvé Livingstone*. C'est dans ses colonnes qu'ont paru *Nous autres* (un vol. in-8<sup>e</sup> avec 182 gravures, 5 francs), par M. J. Girardin, ouvrage qui n'est pas inférieur aux *Braves gens*, tout récemment couronné par l'Académie française; *La fille des Carités* (un vol. in-8<sup>e</sup> avec 96 gravures, 5 francs), intéressant récit de M<sup>me</sup> Colomb. Ces trois ouvrages font partie d'une nouvelle collection in-8<sup>e</sup>, à l'usage de la jeunesse, qui a obtenu le plus vif succès. Enfin il ne faut pas oublier la perle du recueil, la *Fille aux pieds nus* (un vol. in-4<sup>e</sup> avec 75 gravures, 25 francs), délicieuse pastorale d'Auerbach, traduite par Gourdaul, et qui méritait bien les honneurs d'une édition de luxe.

Que dire que l'on ne sache déjà de cette *Bibliothèque des merveilles*, encyclopédie illustrée d'un dix-neuvième siècle, qui se trouve dans tou-

tes les mains, sinon qu'elle vient de s'enrichir de quatre nouveaux volumes: *le Fer*, par Garnier; *les Fossiles*, par Tissandier; *les Merveilles du dévouement*, par Michel Masson; *l'Instinct maternel des animaux*, par Ernest Menault. Et la *Bibliothèque rose* illustrée (2 vol. in-18 illustrés, 2 fr. 25 c.), qui ne la connaît, qui n'a lu ces pages charmantes écrites par tant d'écrivains de talent, qui se sont mis à la portée des jeunes intelligences. Combien les habitués de cette collection vont être heureux en lisant: *En congé* et *Bigarrette*, par Mlle Zénaïde Fleuriot; *Histoire de mes amis*, par Amédée Achard; *les Deux enfants de Saint-Dominique*, par Mlle Julie Gouraud; *Robinsonnette*, par Eugène Muller; *Les poches de mon oncle*, par Mme de Stoltz; et la *Petite fille aux grands-mères*, par Mme de Witt née Guizot. Quant aux tout petits lecteurs, à ceux chez qui les idées n'arrivent encore que sous forme de sensations, voici pour eux le *Magasin des petits enfants*, albums in-4<sup>e</sup>, 2 francs, in-8<sup>e</sup>, 1 franc) avec ses couleurs brillantes, ses personnages fantastiques qui vont leur arracher des cris de joie, et stimuler le sentiment de la curiosité dans ces jeunes imaginations.

En terminant, rappelons cette œuvre magistrale qui fit une si grande sensation l'année dernière, *Les saints Evangiles* (2 vol. in-f<sup>o</sup>, 500 francs), avec les 128 compositions de M. Bida, qui sont autant de pages de maître, et les riches ornements de M. Rossignoux. Ce n'est plus de la librairie, c'est de l'art; c'est plutôt dans une galerie de tableaux que dans une bibliothèque qu'il faut placer cet ouvrage resté sans précédent comme sans égal, et que la critique a unanimement proclamé le chef-d'œuvre typographique du dix-neuvième siècle.

Nous lisons dans un journal de modes un article de Madame Crété qui semble être le précurseur d'une sérieuse révolution dans l'empire de la mode.

« Les robes de gala, de visite et de cérémonie se feront désormais sans garniture ni pouff. »

« Le costume avec son échafaudage de falbalas, de roches et de volants, fut l'écueil de la distinction personnelle; en revenant à la simplicité dans la toilette, c'est un revirement d'idées qui se prépare et je crois la réputation du goût français attaché à cette réforme. »

« La grande, l'immense faute des femmes du monde fut de copier les déclassées; mêmes fantaisies tapageuses, mêmes cheveux au vent, mêmes allures décidées; le temps est venu de réagir contre cette erreur, par laquelle les femmes ont tout à perdre, rien à gagner. »

« La robe belle et simple, avec le châle comme complément, en marque le premier pas. »

« Après avoir longtemps divagué en fait d'habillement, après avoir épuisé la fantaisie sous toutes ses formes, il a décrété en haut lieu que le châle cachemire avec son drapé mœlleux, ses belles teintes orientales et son incomparable richesse, était et resterait le type le plus parfait des vêtements féminins comme complément de toute toilette de cérémonie. »

**Annonces**

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

**THERMES D'AX (Ariège).**

Dont les Statuts ont été déposés en l'étude de M<sup>e</sup> GARRÈTA, notaire à Toulouse, le 21 novembre 1874.

**Capital social : 1,200,000 fr**

DIVISÉS EN 2,400 ACTIONS

DE 500 FRANCS

Rapportant 5 0/0 d'intérêt, payables par semestre, indépendamment du dividende annuel.

JOUISSANCE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 1875

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

MM. E. BELLEVILLE, Officier supérieur en retraite, industriel; le docteur RIGAL, membre du Conseil général du Tarn; le comte CHARLES de SUARÈS d'ALMEYDA, propriétaire; FÉLIX MANENT, membre du Conseil général de la Haute-Garonne;



le docteur RIPOLL, professeur à l'École de Médecine, chirurgien en chef honoraire des Hôpitaux de Toulouse.

**SOUSCRIPTION PUBLIQUE**

A 2,000 ACTIONS

Ouverte du 21 au 26 décembre.

Si les demandes dépassent l'émission, la répartition se fera proportionnellement.

**CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :**

En souscrivant fr. 50	Le 5 février 1875 75
A la répartition 75	Le 25 février 75
Le 20 janv. 1875 75	Le 25 mars 50

Fr. 400

Le complément sera ultérieurement appelé suivant délibération du Conseil d'Administration.

**Les garanties des Actionnaires sont :**

La propriété à perpétuité des Etablissements Thermaux et immeubles dits du Teich, du Couloubret, du Breilh et de Montmorency, de toutes leurs dépendances, et des hôtels qui y sont annexés, ainsi que d'une grande surface de terrain en nature de Parc, Jardin et autres, susceptibles de recevoir d'élégantes constructions.

Les actions offrent donc des garanties analogues à des obligations, puisque en dehors de l'exploitation, elles ont pour gage les propriétés dont il est fait mention.

**ON SOUSCRIT :**

- A Cahors, chez M. J. Cangardel, banquier ;
- A St-Céré, M. Murat, id.
- A Gourdon, MM. Taillade frères, id.
- A Figeac, M. Liévin, id.
- A Souillac, M. F. Martine, id.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

**REVALESCIERE**

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grosses constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y

compris celles de Madame la Duchesse de Castelluau, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,270.

**PHTHISIE** — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 63,476.

M. le curé Comparet, de dix-huit ans de **Gastralgie**, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

**ÉPUISEMENT.** — Balwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'exès de jeunesse.

Cure N° 76,418.

Verdun, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que votre Revalescière m'a sauvé la vie. ERNEST CATTE. Musicien au 63<sup>e</sup> de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et

l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 57g tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>e</sup>, 26, place Vendôme, Paris.

BUREAUX : 62, rue Neuve-des-Petits-Champs, 62, PARIS

23<sup>e</sup> ANNÉE

**L'INDUSTRIE**

Journal des Chemins de Fer

DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE et de tous les grands intérêts du pays PARAISSANT LE DIMANCHE

Charles ROPIQUET, Directeur-Gérant  
Paris. un an, 10 fr. ; six mois, 6 fr.  
Départements. — 42 fr. ; — 7 fr.  
Etranger. — 46 fr. ; — 9 fr.

Pour les extraits et articles non signés  
Le propriétaire-gérant, A. Layton

PARIS

10 CENTIMES

dans tous les kiosques

10 FR. PAR TRIMESTRE

**LA FRANCE**

JOURNAL DU MATIN. — DIRECTION POLITIQUE : ÉMILE DE GIRARDIN

La France ne donne pas de primes, mais son prix d'abonnement est réduit en conséquence.

Bureaux : Paris, rue du Faubourg-Montmartre, n° 10

DÉPARTEMENTS

15 CENTIMES

dans toutes les gares

42 FR. PAR TRIMESTRE

**PILULES GOURMANDES PURGATIVES CAUVIN**

VEGETALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui résultent des maladies. 30 ans de succès attestés en France et à l'Étranger. Broc. et 1/2 B<sup>e</sup> de 30 pil. 12 fr.

Dépôt à Cahors, chez M. DUC, pharmacien.

**LA NATIONALE**

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE  
Etablie à Paris, rue de Grammont et rue du Quatre-Septembre, 18  
Anciennement COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie : 118 millions

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré

PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIERE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie

Augmentation du revenu PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMEDIATE OU DIFFEREE

Capitaux payés aux Assurés décédés depuis l'origine de la Société... 24,945,448 fr.

Arrérages payés aux Rentiers... 124,094,191 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière... 11,358,052 fr.

S'adresser pour les renseignements à MM. Bénéch, à Cahors ; Puel, à Figeac ; Lacambre, à Gourdon ; Bap<sup>e</sup> Planion, à Souillac.

**GOUVERNEMENT DU PÉROU**

DREYFUS FRÈRES & C<sup>e</sup>

DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSMANN

Seuls Concessionnaires du

**GUANO DU PÉROU**

Loi du 11 Novembre 1869

**GUANO DISSOUS DU PÉROU**

Convention du 13 Avril 1874

**DÉPÔTS EN FRANCE**

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN, Brest, chez M. E. VINCENT, Cette, chez MM. A.-G. BOYE et C<sup>e</sup>, Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS, Dunkerque, MM. C. BOURDON et C<sup>e</sup>, Havre, chez M. E. FICQUET, Landernau, chez M. R. VINCENT, La Rochelle, GORBIGNY, FAUSTIN fils, Lyon, chez M. Marc GILLIARD, Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et C<sup>e</sup>, Melun, chez M. LE BARRE, Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD, Paris, chez MM. MOSNERON-DUPIN, St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

**ÉTRENNES UTILES ET AGRÉABLES DE 1875**

MACHINES A COUDRE de tous systèmes au pied et à la main, 100 francs.

**LA NEC PLUS ULTRA**

Comptant escompte 10 0/0. Prix 100 francs.

NOUVELLE MACHINE DE FAMILLE pour Tailleurs et Couturières, Brevetée S. G. D. G. — Piqure indécouvable.

Seule Maison LARRIVE, mercier à Cahors.

**La Petite Silencieuse**

Prix 50 francs.

Machine marchant à la main, 50 francs.

Machine marchant au pied sur table guéridon, 75 francs.

Coupe-Boutonnères, Breveté S. G. D. G., 2 francs.

**A VENDRE**

Pour cause de Départ prochain,

LA LIBRAIRIE CLASSIQUE, RELIGIEUSE, ET LITTÉRAIRE

DE

**CALMETTE, FILS**

A CAHORS.

Cette librairie qui a au moins 150 ans d'existence, se recommande par sa renommée bien établie, sa clientèle choisie, et son assortiment des plus variés.

Facilités pour le paiement. — L'offre même de bonnes garanties suffiraient pour traiter.

Vient de paraître

**LES VIGNOBLES**

PAR A. DUBREUIL

1 vol. in-12 avec 7 cartes et 384 figures dans le texte, prix 6 fr. par la poste 6 fr. 85. — Calendriers à effeuiller, Agendas de poche et de cabinet pour 1875. Articles de bureau, Commission en librairie.



VÉRITABLE

**BÉNÉDICTINE**



LIQUEUR DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

Cette célèbre liqueur, si appréciée du public qu'elle figure aujourd'hui sur toutes les bonnes tables, au restaurant comme au dîner de famille, dans les plus grands hôtels comme dans les salons princiers, est l'objet d'imitations nombreuses dont la plupart sont de provenance étrangère.



Afin de mettre les consommateurs, soucieux de ne boire qu'un produit pur, exquis et essentiellement hygiénique, en garde contre ces contrefaçons détestables au goût et nuisibles à la santé, nous donnons ci-contre le modèle exact de la bouteille recouverte des sceaux et étiquettes de la véritable Liqueur **Bénédictine**, qui doit toujours porter sur l'étiquette du bas la signature du Directeur-Général.

A. LEGRAND Aîné.

Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inf<sup>re</sup>. — France).

Dépôts à Cahors : chez M. Lutz, confiseur ; M. Guiraud, confiseur.

**LIBRAIRIE, ARTICLES DE BUREAUX.**

- Registres,
- Agendas de poche et de cabinet,
- Cassettes mathématiques,
- Imprimeries,
- Boîtes couleurs,
- Boîtes aquarelle,
- Calendriers,
- Calendriers à effeuiller,
- Sténographes,
- Buvards,
- Echanciers,
- Carnets.

**CALVET,**

Rue de la Liberté  
CAHORS.

ÉTRENNES 1875

- Lustres,
- Suspensions de salle à manger,
- Lampes,
- Candélabres,
- Flambeaux,
- Fournitures pour lampes,
- Articles d'illuminations,
- Articles de fantaisie,
- Albums,
- Vues photographiques,
- Chromo-peintures,
- Emblèmes.

**Grand Établissement de Photographie**

A CAHORS, 10, RUE DE LA MAIRIE, MAISON DE LA PHARMACIE VINEL

Médaille de bronze

PHOTOGRAPHIES en tous genres et de toutes grandeurs.

SPÉCIALITÉ pour

Grecques et Mosaïques

**G. KOLB**

ci-devant à Strasbourg, rue des Hellebardes

ON POSE PAR TOUS LES TEMPS

Les ateliers sont ouverts de 8 h. du matin à 5 h. du soir

Médaille d'argent

PORTRAITS après décès.

AGRANDISSEMENT, REPRODUCTION, Vues et Monuments.

**MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES**



**M<sup>ME</sup> LINON**

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; alons et devant d'auel brodé or.

**OFFRE D'AGENCE**

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien échanger à ses habitudes. S'adresser franco à M. Sanglard, 14, rue de Rambuteau à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix courants.



**CALENDRIER**

DU DÉPARTEMENT

**DU LOT**

Statistique, Administratif et Commercial

POUR L'ANNÉE 1875

REVU ET CORRIGÉ AVEC SOIN

ORNÉ DE DOUZE VIGNETTES



CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

CAHORS

IMP. A. LAYTON, RUE DU LYCÉE

**AVIS**

M. AUZERAL, ancien agent-oyer et géomètre, a l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se charge de l'arpentage des propriétés ; des expertises et des partages de famille ; de la vente des propriétés en gros et en détail, soit à la commission soit à forfait. Son bureau est situé à Cahors, rue St-Barthélemy, 28, en face l'Église ; il est visible tous les jours.